

Copropropriétaire Bailleur Non Occupant Demande de souscription - APRIL - LA PARISIENNE

Depuis l'entrée en vigueur de la loi ALUR **chaque copropriétaire non occupant a l'obligation de souscrire une assurance en responsabilité civile**. C'est pourquoi, afin de vous permettre de vous mettre en conformité, nous avons négocié une offre spécifique auprès de la compagnie APRIL.

Je soussigné :

Copropropriétaire :	
Nom, Prénom :	
Adresse :	
Ville – Code postal :	
Email :	Tel :

désire souscrire un contrat prévoyant toutes les garanties du contrat intitulé COMPLEMENTAIRE BAILLEUR NON OCCUPANT suivant les conditions négociées par **CAPELYS IMMOBILIER** (auprès d'APRIL – LA PARISIENNE) et reproduites dans le tableau des garanties ci-joint, pour le bien immobilier situé à l'adresse suivante :

Lot assuré :	
Usage :	Commerce <input type="checkbox"/> Bureaux <input type="checkbox"/> Habitation <input type="checkbox"/>
Si commerce, occupant :	
Numéro :	
Surface :	
Adresse :	
Ville – Code postal :	
Date d'effet :	
Prime annuelle TTC :	Commerce & Bureaux : 115€ Habitation : 70€

Exclusions :

Les Parties à usage personnel de l'Assuré ou des personnes dont il est civilement responsable ou occupés par eux,

Les biens à usage de résidence principale ou secondaire de l'Assuré, les biens en cours de rénovation au moment de la souscription,

Les biens situés dans :

- Les hôtels et locations saisonnières,
- Les habitations à loyer modéré,
- Les logements sociaux,
- Les résidences de service,
- Les résidences de tourisme,
- Les meublés d'une durée inférieure à 9 mois, les immeubles classés, inscrits, répertoriés, protégés au titre des monuments historiques,
- Les biens loués au titre d'un bail commercial dont l'usage professionnel relève d'une activité de process et de transformation ou manipulant principalement des liquides, solides ou gaz inflammables,

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Groupe Lafond & Rouillet

www.groupe-lafondrouillet.com

31, Cours Emile Zola
BP 92 069 - 69 616 Villeurbanne Cedex
Tél : 04 37 47 84 84 - Fax : 04 37 47 84 89
info@groupe-lafondrouillet.com

RCS LYON 491 048 518
SIRET 491 048 518 00014
N° ORIAS : 07 025 575 - Site Web Orias : www.orient.fr
Garantie financière (Art. L 530-1 C.Ass.)
Responsabilité civile professionnelle (Art. L 530-2 C.Ass.)

sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 61 rue Taitbout 75009 Paris

Ce document ne peut engager l'assureur et le courtier au-delà des conditions générales CBNO CG 140915 auxquelles il se réfère.

Copropriétaire Bailleur Non Occupant

APRIL - LA PARISIENNE

1) L'objet du contrat : lot à **usage de commerce (max. 600m²)** ou **d'habitation (max. 200m²)**

Il s'agit d'une assurance multirisques qui interviendra afin de protéger au mieux votre bien à **usage exclusif de commerce, bureaux ou d'habitation principale.**

2) Les garanties sont détaillées par les conditions générales référencés CBNO TMG 140915 :

RISQUES LOCATIFS COMPLÉMENTAIRES	
Responsabilité à l'égard des locataires	600 000 €
Responsabilité à l'égard des voisins et tiers	600 000 €
ASSURANCES DES DOMMAGES AUX BIENS	
INCENDIE ET DOMMAGES ASSIMILÉS	
Biens immobiliers	550 000 €
Mobilier personnel de l'assuré	2 000 €
Honoraires d'expert	5% de l'indemnité dommages matériels directs
Frais de démolition et de déblais	10% de l'indemnité dommages matériels directs
Frais de clôture et de gardiennage	1 849 €
Remboursement de la prime Dommage Ouvrage	frais réels
Honoraires de décorateur	5% de l'indemnité dommages matériels directs
Frais de mise en conformité	10% de l'indemnité dommages matériels directs
Perte de loyers	6 mois de loyers
Pertes Indirectes	10% de l'indemnité dommages matériels directs
Responsabilités à l'égard des locataires	246 948 €
Responsabilité à l'égard des voisins et des tiers	494 821€ dont 49 019€ pour les dommages immatériels
TEMPÊTE GRÊLE NEIGE	Idem Incendie et Dommages assimilés (pertes indirectes exclues)
DOMMAGES ÉLECTRIQUES	4 624€ dont 1 000€ pour les dommages au mobilier personnel de l'assuré
CATASTROPHES NATURELLES ET TECHNOLOGIQUES	Selon législation en vigueur
ATTENTATS ET ACTES DE TERRORISME (Dommages matériels)	Idem Incendie et Dommages Assimilés
VOL	
Vol ou tentative de vol des biens assurés	10 173 €
Actes de vandalisme - Détériorations immobilières	5 000 €
Honoraires d'expert	5% du montant de l'indemnité
Frais de clôture et de gardiennage	1 849 €
DÉGATS DES EAUX	
Biens assurés	Idem Incendie et Dommages Assimilés
Frais et pertes autres que ceux-ci-dessous :	Idem Incendie et Dommages Assimilés (sauf frais de recharge d'extincteurs)
• Frais de recherche de fuite	4 624 €
• Perte d'eau accidentelle - Frais d'ouverture d'appartement	924 €
BRIS DE GLACES	
Glaces, verres, vitrages et autres produits	5 000 €
Vérandas et verrières	4 500 €
RESPONSABILITÉ CIVILE COPROPRIÉTAIRE BAILLEUR	
Dommages corporels	600 000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs	385 701€ par sinistre
DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS	
	4 624€ (seuil d'intervention pour les recours fixé à 924€)

Groupe Lafond & Rouillet

www.groupe-lafondrouillet.com

31, Cours Emile Zola
BP 92 069 - 69 616 Villeurbanne Cedex
Tél : 04 37 47 84 84 - Fax : 04 37 47 84 89
info@groupe-lafondrouillet.com

RCS LYON 491 048 518
SIRET 491 048 518 00014
N° ORIAS : 07 025 575 - Site Web Orias : www.orias.fr
Garantie financière (Art. L 530-1 C.Ass.)
Responsabilité civile professionnelle (Art. L 530-2 C.Ass.)

sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 61 rue Taitbout 75009 Paris

Ce document ne peut engager l'assureur et le courtier au-delà des conditions générales CBNO CG 140915 auxquelles il se réfère.